



Département fédéral des finances DFF  
Berne

Morges, le 28 mai 2010

**Consultation sur le programme de consolidation 2011-2013 du budget de la  
Confédération (PCO 2011- 2013) et sur la mise en œuvre du réexamen des tâches**

Madame, Monsieur,

Écologie libérale a pris connaissance de la consultation sus-mentionnée et vous remercie de l'avoir consultée. Après analyse des documents relatifs, il en ressort les conclusions suivantes.

**Technologies environnementales**

Ce programme est constitué d'une liste de réductions et de suppression de subventions, visant une économie de 1.5 Mia. CHF par an. Dans ce cadre, la suppression de la promotion des technologies environnementales, qui conduirait à une économie annuelle de 4.5 Mio. CHF, est proposée. En corollaire, il est également proposé de supprimer l'article 49 alinéa 3 de la loi sur la protection de l'environnement, de sorte que la possibilité de promouvoir les technologies environnementales serait définitivement éliminée de la loi.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, il est absolument irresponsable de vouloir couper dans les technologies du futur. L'environnement est un des enjeux majeurs du moment. La Suisse ne peut pas se permettre de négliger cette thématique. Le faire coûterait, à moyen terme déjà, beaucoup plus cher que de ne pas le faire.

## Sylviculture

La baisse de 14 à 7 MF/an des moyens fédéraux dans le cadre du PAB en projet aura pour effet de levier de diviser par 3 les moyens alloués à l'entretien des forêts d'avenir sur l'ensemble de la Suisse.

La structure des coûts de la sylviculture des jeunes forêts est la suivante :

- 30% à charge CH
- 30 % à charge des cantons, co-subventionnement
- 40 % à charge des propriétaires forestiers publics ou privés, solde frais.

Ces moyens ont déjà été divisé par deux et ceci à deux reprises dans les 10 dernières années.

Il est illusoire de penser que les cantons et les communes compenseront le retrait fédéral. Les propriétaires forestiers ne verront que leur déficit s'aggraver sans allégement proportionnel de leurs contraintes. La règle pour l'OFFET est de retirer des subventions tout en alourdissant contraintes et exigences.

Au sein de l'OFEV, ces 7 MF représentent une part beaucoup plus que proportionnelle dans les coupes au détriment de la forêt, des ouvriers de terrain, tandis que le confort de l'OFEV reste intact (postes et mandats).

Les autres moyens : protection contre les dangers naturels et biodiversité sont intouchés, mais impuissants cependant à atteindre les objectifs fixés dans la loi forestière.

Les pertes en vie humaines vont donc se poursuivre ainsi que celles en terme de biodiversité, malgré tout les discours de cantine.

La charge et les frais de la fonction d'accueil restent comme toujours à charge des propriétaires fonciers qui ne peuvent naturellement pas encaisser de ticket d'entrée..

Ces subventions à la jeune forêt n'ont aucun effet de distorsion sur le marché des bois, elles permettent juste de garantir que nos petits enfants auront du bois à couper, des arbres à admirer et des forêts en état. Le laisser faire en forêt (et ce sont les biologistes qui l'affirment) conduit à la régularisation des forêts, à la perte de diversité animale faute de lumière, à la disparation des espèces de lumière (rares au demeurant). La moindre qualité des forêts fera le jeu des vendeurs de biomasse et d'énergie à cycle court au contraire d'une sylviculture continue qui produira des bois de qualité aptes au sciage, donc à l'usage en cascade du produit bois, autre conception fédérale , juste, mais inappliquée car il faudrait engager des moyens (développement des scieries et des entreprise du bois, soutien à la sylviculture multifonctionnelle, etc).

A noter que toute l'Europe soutient sa filière bois à hauteur de 40 % au moins de subvention à fonds perdu, sans parler des prêts à intérêt bonifié, terrains gratuits et viabilisés, aux garanties et aux contrats d'approvisionnement !

Nous n'osons même pas aborder ce sujet en Suisse et les rares subventions strictement forestières y sont encore massacrées !

## Agriculture

L'agriculture sera touchée par les mesures à court terme qui découlent du réexamen des tâches et s'inscrivent dans le cadre du PCO 2011-2013. Cependant, la consultation lancée par le Département des finances énonce clairement que la reprise économique ne devrait pas être affectée, ni les tâches essentielles de la Confédération.

Or, compte tenu de l'introduction du principe du Cassis de Dijon le 1er juillet 2010, l'agriculture se trouvera particulièrement exposée à la pression économique. Dans un tel contexte, des coupes budgétaires concernant l'agriculture sont particulièrement mal venues, car elle aura justement besoin d'un maximum de soutien pour encaisser le choc.

Le poste des paiements directs qui devait être augmenté de 40 millions dès 2012, se voit amputé de ces moyens et même de 2 millions de plus ! Ces mesures restrictives qui veulent d'un côté tenir compte d'une adaptation rétroactive des dépenses au renchérissement plus faible des années 2009-2010 ne tiennent pas compte de la dégradation des prix agricoles et des promesses de la cheffe du département de l'économie Madame Leuthard de soutenir l'agriculture dans les nouvelles réformes et les accords internationaux pris par la Confédération. Nous sommes opposés à ces coupes budgétaires.

De plus, plusieurs Conseillers fédéraux ont maintes fois promis de réallouer les économies faites sur les promotion des ventes, aides à la production animale, contributions à l'exportation de produits agricoles transformés, tout ceci devant être redistribué sous la forme de paiements directs supplémentaires, ou d'aides diverses.

Les différentes subventions qui seront réduites en parallèle, de manière rapide et ciblée, dans les domaines de l'amélioration des bases de production et les mesures sociales font partie de ces mesures malvenues auxquelles nous nous opposons également.

Nous relevons particulièrement que les tendances d'uniformisation des marchés des produits agricoles, auxquelles le principe du Cassis de Dijon contribue, sont une menace sur la biodiversité agricole. Dans le même sens, nous relevons que le programme de consolidation 2011-2013 (PCO 11/13) prévoit des mesures de réduction de l'engagement de la Confédération en faveur de la sélection végétale et animale, ce qui aggrave nettement la politique fédérale en matière de biodiversité agricole.

La réduction de 30 % des contributions destinées à la sélection animale ainsi qu'à la préservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques est inacceptable en regard de l'importance de la biodiversité agricole. Se borner en premier lieu à financer la tenue des registres de sélection et des registres généalogiques est insuffisant et les coupes prévues sont inacceptables. De plus nous relevons que la biodiversité végétale est clairement laissée pour compte, alors qu'elle compte pour beaucoup dans l'alimentation. Nous préconisons

d'aller au contraire dans le sens d'une augmentation des ressources destinées à la préservation et la diversification des ressources végétales.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le plan d'action de la FAO accordent ainsi la priorité à la conservation in situ. Car les caractéristiques génétiques des espèces peuvent continuer à évoluer dans les conditions in situ, s'adapter de manière dynamique aux nouvelles conditions environnementales et développer de nouvelles variétés ou écotypes. Par ailleurs, nous vous rappelons que dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques, ratifié par la Suisse en 2004, notre pays a accès aux ressources génétiques des Etats cosignataires et qu'en contrepartie, la Suisse leur donne accès à ses ressources génétiques conservées dans la banque génétique d'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) et dans les collections établies dans le cadre du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA). Une réduction du soutien financier à ces activités va à l'encontre des engagements de la Suisse et de la préservation de la biodiversité agricole.

De plus, l'élaboration d'une stratégie suisse en matière de biodiversité, transversale aux différentes politiques et secteurs, menée actuellement sous la direction Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), doit adopter cette orientation, et le programme de consolidation devrait respecter ce choix stratégique.

Plus globalement, nous considérons que les potentiels d'amélioration de la compétitivité qui sont avancés dans les dossiers en consultation nous paraissent insignifiants voir nuls.

Par conséquent, l'évolution du secteur agricole ne nous semble pas acceptable sur le plan social, en partie à cause du programme de consolidation, et dès lors l'exécution des tâches liées à l'agriculture ne nous paraît pas conforme à la Constitution.

En conclusions, nous sommes opposés à toutes les coupes budgétaires liées à l'agriculture et que nous avons mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne les hausses prévues des paiements directs, l'amélioration des bases de production, les mesures sociales, la sélection végétale et animale, la préservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques, les ressources génétiques conservées dans la banque génétique d'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) et dans les collections établies dans le cadre du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Chevalley,  
Présidente